

Prêt à la clientèle

Notice explicative adéquate conformément à l'article 1 et 2 de la Directive N°3/W/2022

Votre Banque fait son maximum pour que ce document donne un bon reflet des principaux types de crédit, en cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime

INFORMATIONS BANCAIRES

CaixaBank, S.A., Succursale au Maroc

SIÈGE SOCIAL : 179 BOULEVARD ANFA,
CASABLANCA

TELEFONO: +212522979350

SITE INTERNET: WWW.CAIXABANK.MA

ADRESSE E-MAIL: 7819@CAIXABANK.COM

QU'EST-CE QUE LE PRET

Dans le cadre du contrat de prêt, la Banque met à la disposition du client une somme d'argent – en MAD ou dans une autre devise - que le client s'engage à rembourser à la Banque avec des intérêts. Le prêt peut être versé - en fonction des besoins du Client et du type particulier d'opération liée au prêt - en une ou plusieurs fois. Le client s'engage à rembourser à l'échéance, en une seule fois, la totalité du montant financé et, selon les modalités convenues, avant l'échéance, les intérêts courus de temps à autre. Le client et la Banque peuvent également convenir que le remboursement du montant financé s'effectuera par tranches selon un plan d'amortissement prédéfini ; dans ce cas (prêt dit amortissable), le client verse à la Banque, selon une périodicité déterminée, une part de capital et une part d'intérêts.

Le prêt peut être rémunéré avec des intérêts

- à un taux fixe : dans ce cas, le taux d'intérêt est le même pendant toute la durée du prêt ;
- à taux variable : dans ce cas, le taux d'intérêt varie en fonction de l'évolution d'un paramètre spécifiquement indiqué dans le contrat.

Principaux risques

- Les principaux risques comprennent les suivants :
- dans le cas d'un prêt à taux variable : possibilité de modifier le taux d'intérêt à la hausse par rapport au taux calculable au moment du décaissement ;
- dans le cas d'un prêt à taux fixe : impossibilité de bénéficier des éventuelles baisses des taux d'intérêt du marché qui influencent le paramètre de calcul du taux variable

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

COMMISSIONS	> Commission d'ouverture	> Négociation avec le client Les commissions visent à rémunérer la banque pour les services rendus. Certaines sont variables d'autres sont fixes.
	> Commission de disponibilité	
INTERETS	> Taux d'intérêt annuel nominal	> Le taux d'intérêt est déterminé en ajoutant la valeur du paramètre d'indexation à l'écart. > Les intérêts débiteurs sont calculés prorata temporis sur le délai du crédit.
	> Paramètre d'indexation	> Indice de référence correspondant à la devise du contrat et à la date d'expiration des factures
	> Taux d'intérêts	> Selon négociation avec le client (variable ou fixe)
	> Critère de calcul des intérêts	> 360/360
	> Liquidation d'intérêts	> Mensuelle-trimestrielle-semestrielle ou annuelle
	> Intérêts de retard	> 2% de plus que les intérêts de crédits
REMBOURSEMENT	> Date de remboursement	> A durée déterminée
CHARGES FISCALES	> TVA	> Selon la loi en vigueur.
AUTRES	> Envoi de Documents de l'opération sous format papier	> Gratuit
	> Envoi de Documents de l'opération sous format Electronique	> Gratuit
	> Aide au niveau de financement	> Les différents pouvoirs publics au Maroc offrent des aides au niveau du financement et/ou la garantie aux entreprises Pour plus d'informations sur le sujet, merci de visiter les sites dédiés Le prêt peut être garanti par la CMM (Caisse Marocaine des Marchés).

CONVENTION OU CONTRAT, RESILIATION ET GARANTIES

Convention /Contrat

Contrat écrit précisant les conditions d'utilisation : durée, montant, taux d'intérêt, mode de remboursement, conditions de renouvellement La Banque a le droit de résilier le contrat de factoring si l'un des événements défavorables prévu au contrat se produit.

Principale Garantie :

La Banque peut demander au client de fournir des garanties hypothécaires, collatérales ou personnelles.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES

Nous nous engageons après réception du dossier complet, à vous rendre une réponse quand à l'issue de votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables maximum.

Nous vous informons que CaixaBank S.A. Succursale au Maroc met à la disposition de ses clients un canal destiné à recueillir les *signalements externes relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés de corruption ou d'atteinte à la probité.*

Les clients peuvent soumettre leurs communications via courrier postal en envoyant une lettre au responsable du bureau à l'adresse suivante : Caixabank S.A. Succursale au Maroc 179 Boulevard ANFA.

Les canaux alternatifs suivants sont également mis à la disposition des clients: par téléphone au 0522-97-93-50 ou directement en agence, de 8h à 16h30, en contactant le chargé d'Affaires.